



Commune de La Roche

Révision générale du plan d'aménagement local

Plan d'affectation des zones - Plan A : secteur village

Dossier d'approbation

Echelle 1:5000

Approuvé avec conditions le 2 décembre 2020

Mis à l'enquête publique complémentaire par pancarte dans la Feuille officielle n° 11 du 30/11/2022

Adopté par le Conseil communal de La Roche le 23/04/2023

Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement de l'environnement et des constructions le 11 SEP 2024

Le Conseiller d'Etat directeur



16 mars 2022

Mandat : 1225 / ss
Document : 1 La Roche, ardeur, PAZ A, 5000, enq.aplx
Format : 100 x 50

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Rue de Joux 11810 Morsang

Téléphone 03 347 10 80

info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone centre (CEN)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone mixte 1 (MIX 1)
- Zone mixte 2 (MIX 2)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone culturelle 1
- Zone culturelle 2
- Zone touristique (TOU)
- Zone de port (ZP)
- Zone libre (LIB)
- Zone spéciale : "Le Brand"
- Zone de gravière (GR)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR), information indicative

Périmètres superposés

- Périmètre à densité réduite en zone CEN
- Périmètre à densité réduite 1 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite 2 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite en zone RMD
- Périmètre à densité réduite en zone RFD
- Périmètre à densité réduite en zone MIX 1
- Périmètre à densité réduite en zone MIX 2
- Périmètre à prescriptions particulières en zone à bâtir
- Plan d'aménagement de détail approuvé
- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Périmètre d'énergie de réseau
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre à mesures d'harmonisation du patrimoine bâti
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection de la nature
- Périmètre à prescriptions particulières "Port de la Serbache" (PPP-port)
- Périmètres à prescriptions particulières "La Berna"
- Remontée mécanique PPP1 à PPP5
- Piste de ski (PPP-sk)
- Piste de VTT (PPP-vtt)

Secteurs superposés

- Espace réservé aux eaux
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

Éléments protégés superposés

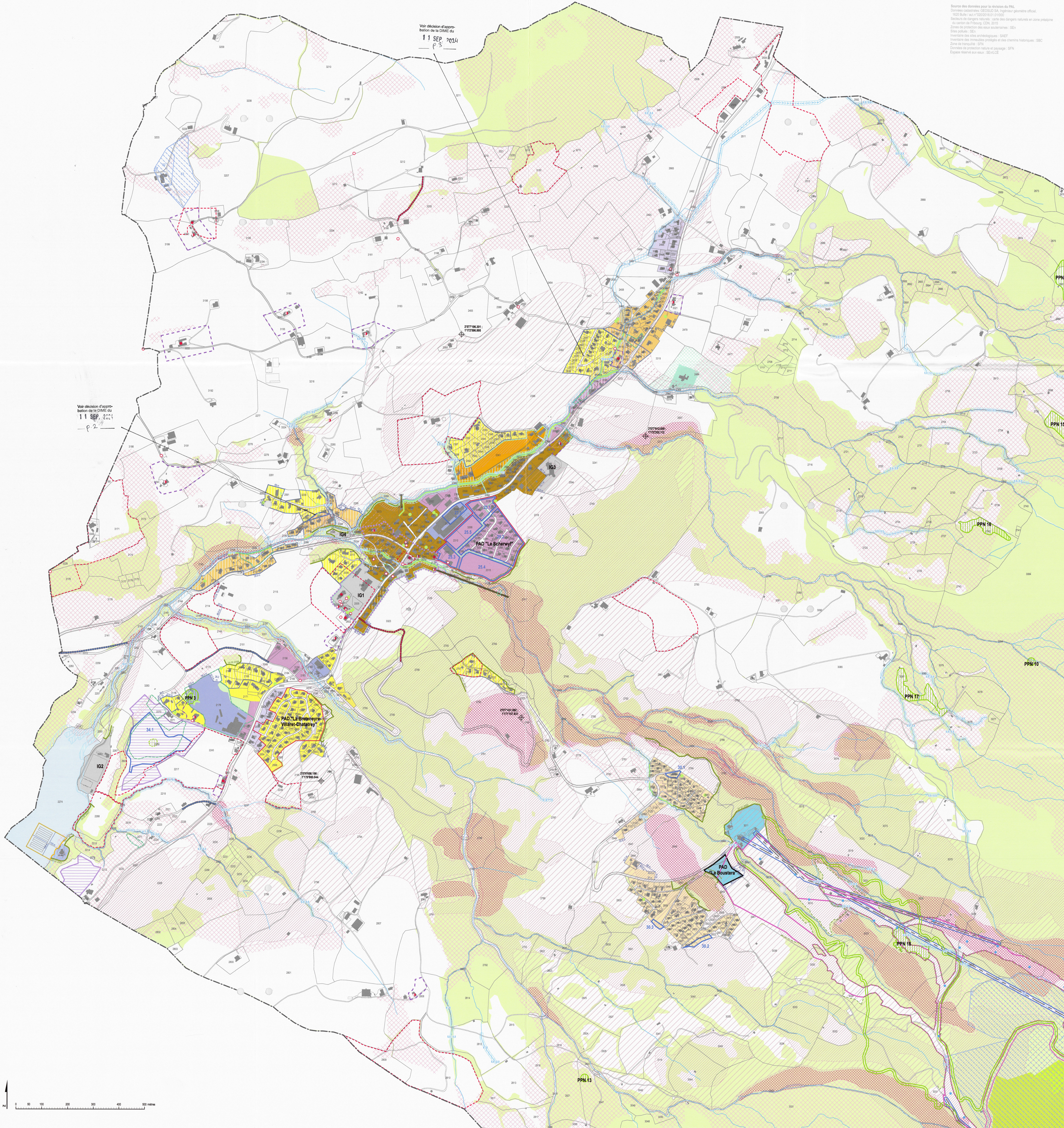
- Bâtiment protégé de catégorie 1
- Bâtiment protégé de catégorie 2
- Bâtiment protégé de catégorie 3
- Objet IVS de catégorie 1
- Objet IVS de catégorie 2
- Boisements hors-forêt protégés :
 - Arbre isolé
 - Haie, bosquet

Autres éléments superposés

- Limite forestière
- Distance à la forêt: 15 mètres
- Constataion de la nature forestière, date décision DIAF
- Ilôt de sénescence (mesure de compensation)

Informations indicatives

- Site pollué (A = aire d'entreprise, B = site de stockage, C = installation de tir)
- Zone de protection des eaux souterraines légalisée
- Site de reproduction des batraciens "Le Villaret"
- Lac et cours d'eau
- Cours d'eau à ciel ouvert : ligne de référence approximative
- Cours d'eau sous tuyau : tracé exact
- Cours d'eau : projet de nouveau tracé
- Remontée mécanique (Méminette, Mésaki)
- Canon à neige
- Tir à 50 m. et 300 m.



Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales : GEOLIS SA, ingénieur géomètre officiel
Données de danger naturel : carte des dangers naturels en zone prévalant
du canton de l'Obourg, 2010, 2015
Zones de protection des eaux souterraines : SEN
Biosphère : BDN
Inventaire des sites archéologiques : SAEP
Inventaire des monuments historiques et des chemins historiques : SHC
Zone de tranquillité : STN
Données de protection contre le feu : 1974
Espace réservé aux eaux : BEVULCE